

ICHTRATZHEIM

2018



BULLETIN
COMMUNAL

SOMMAIRE

1.	L'éditorial	Page 3
2.	État civil	
	• Naissances - Mariages - Grands anniversaires - Décès - PACS	Page 4 - 5
3.	Liens sociaux	
	• « Chaque jour est une aube »	Page 6
	• 11 novembre 1918 - 2018 : le centenaire	Page 7
	• Ichtratzheim - Ichterze	Page 8
	• Ichtratzheim se ligue contre le cancer	Page 9
	• Évolution du nombre d'habitants à Ichtratzheim	Pages 10 - 11
4.	Développement durable	
	• Un petit tour en forêt communale d'Ichtratzheim	Pages 12 à 18
	• D'Roschwamm : le lieu de baignade des chevaux	Page 19
5.	RD 1083	
	• Travaux de création du carrefour à Ichtratzheim Faubourg en 2019	Page 20 - 21
6.	Ça s'est passé à Ichtratzheim en 2018 (Rétrospective photos)	Pages 22 à 27
7.	Prévention et sécurité	
	• Organisation de la sécurité civile communale	Pages 28 - 29
	• Se préparer à l'arrivée de la neige	Pages 30 - 31
	• Partageons l'espace public	Pages 32 - 33
	• Le mot de la gendarmerie	Page 33
	• Focus sur la carrière de Dominique Hamm	Page 34
	• Le SDIS 67	Page 35
8.	Clin d'œil à nos associations	
	• L'AAPPMA	Page 35
	• L'ADSI	Page 36
	• La Paroisse - L'association Bien-Être	Page 37
	• La Passerelle	Pages 38 - 39
9.	La vie scolaire	
	• Quelques nouvelles de l'école	Pages 40 - 41
10.	Infos pratiques	
	• Brûlage des déchets verts - Accès à la déchetterie	Page 42
	• Voter en 2019 - Cérémonie des jeunes diplômés	Page 43
11.	Communauté de communes du Canton d'Erstein	
	• La petite enfance, l'enfance, et la jeunesse	Page 44
	• Du nouveau à la restauration scolaire	Page 45
	• Le transport à la demande	Page 46
12.	Culture	
	• Osons savoir	Page 46 - 47

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,
Chers villageoises et villageois,



Ce bulletin communal est traditionnellement l'occasion de vous présenter le bilan des actions de l'année passée, mais aussi l'avancement des projets à venir.

Les importants travaux de voirie et de renouvellement de l'éclairage public dans plusieurs rues communales ont marqué l'activité communale de 2017. L'année 2018 a, quant à elle, permis de préparer la suite des grands travaux, à savoir la création du carrefour et le réaménagement d'Ichtratzheim-Faubourg programmés en 2019. L'aménagement de la RD1083 est un projet

vieux d'une quarantaine d'années, qui a évolué depuis, mais qui reste attendu localement par les riverains, ainsi que par les Maires voisins de Fegersheim et Lipsheim. De nombreux véhicules ont circulé sur cette route depuis 40 ans, avec un trafic en constante hausse qui atteint actuellement plus de 30.000 véhicules par jour.

Ces travaux de création d'un carrefour réalisés par les services du Département sont l'occasion pour la Commune de mettre à niveau les trottoirs, les voies communales et les différentes infrastructures en lien avec les concessionnaires afin d'avoir une cohérence globale de l'aménagement à Ichtratzheim-Faubourg.

L'année 2018 reflète également le dynamisme de notre village d'Ichtratzheim, notamment sur le plan démographique. Nous sommes 365 villageois alors que nous étions 270 en 2012. Cela se traduit par des naissances plus nombreuses (6 en un an), des mariages, mais aussi depuis cette année les premiers PACS réalisés en mairie.

Cette dynamique, malgré les baisses de dotation de l'Etat, qui sont une réalité concrète, nous permet de conserver une fiscalité locale parmi les plus basses des communes du Canton tout en menant à bien les projets communaux. Le travail d'harmonisation réalisé au sein de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein se poursuit intensément, notamment avec les 28 Maires. L'année à venir permettra de concrétiser des projets de mutualisation, afin que les plus petites communes comme la nôtre puissent bénéficier ponctuellement des moyens et des compétences expertes nécessaires pour certains dossiers.

Je termine cet édito, en vous invitant à découvrir ou à redécouvrir notre belle forêt d'Ichtratzheim tant appréciée par les promeneurs et sportifs. A l'occasion de la réalisation du « Plan de gestion de la forêt d'Ichtratzheim pour 2019 à 2038 », un article y est consacré afin d'en comprendre tous ses aspects, mais aussi la fragilité de ses équilibres. Rien n'illustre mieux ce travail réalisé, notamment pour nos enfants dans 20 ans, que le slogan de l'ONF « Demain prend racine aujourd'hui ».

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin communal, ainsi que d'agréables fêtes de fin d'année.

Votre Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Grégory Gilgenmann'. The signature is stylized and fluid, written over a white background.

Grégory GILGENMANN

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- **IDRISSI Jahid**, né le 07/12/2017 à Schiltigheim
Fils de Wahib IDRISSI et Laura KURTZ



- **TULU Elif**, née le 08/06/2018 à Strasbourg
Fille de Ruhi TULU et de Omur KAHRAMAN

- **GROSS Lucas**, né le 21/06/2018 à Strasbourg
Fils de Jérémy GROSS et d'Emmanuelle KINDLE



- **MENDEZ CARVALHO Liam**, né le 12/07/2018 à Strasbourg
Fils de Fernando Alfonso MENDEZ CARVALHO
et de Pamela RODRIGUES BARBOSA

- **BOSAL Charlise**, née le 21/08/2018 à Strasbourg
Fille de Marc BOSAL et Aline SPRAUEL



- **ROME Yaëlle**, née le 19/09/2018 à Strasbourg
Fille de Florian ROME et Marie SCHROETTER,
Pacsés le 04/10/2018

DÉCÈS :

SCHUMPP Norbert, le 13/12/2017 (90 ans)

WENDLING Christophe, le 10/04/2018 (51 ans), inhumé à Ichtratzheim

QUIRCI Dominique, le 19/09/2018 (65 ans)

ÉTAT CIVIL

PACS :

- Florian ROME et Marie SCHROETTER, le 04/10/2018 (Photo page précédente)

Adrien BASTIAN et Julie ZIMMERMANN



Le 18/10/2018

Christophe BRACONNIER et Hélène WOLFF
Le 15/11/2018



MARIAGES :

Yannick SPRAUEL et Madeline GOETZ



Le 29/09/2018

Daniel LUX et Myriam BRAUN



Le 14/04/2018

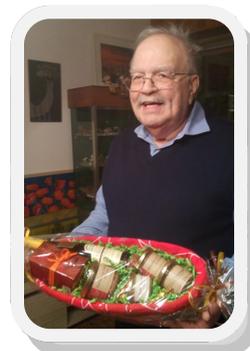
GRANDS ANNIVERSAIRES

80 ans : GALLUSER Michel, né le 03/03/1938

80 ans : FISCHER Robert, né le 07/06/1938

80 ans : KERN Léonard, né le 30/09/1938

85 ans : HAMM Eugénie, née le 08/02/1933



« Waouh, cette année j'ai croisé plein d'autres cigognes dans le village qui ont déposé un petit cadeau. Je vais pouvoir me faire pleins de nouveaux amis »

« CHAQUE JOUR EST UNE AUBE »

Lors du passage à l'an 2000, et entre autre sous l'impulsion locale de l'ancien garde forestier de l'ONF, de nombreuses communes ont souhaité marquer le passage dans ce nouveau millénaire.

A Ichtratzheim cela s'était matérialisé par la mise en place d'une « borne du millénaire » dans la forêt communale.

Celle-ci reprend les différents noms qu'a porté le village :

- UTHRATISHEIM (1140)
- UHTRATZHEIM (1264)
- UCHTRATZHEIM (1403)
- ICHTERSHEIM (1710)

L'emblème communal, ainsi que la date du solstice d'été y sont apposés.

L'implantation de la borne n'a pas été faite au hasard, puisque se situant au cœur de la forêt d'Ichtratzheim et précisément en son centre.

Au-delà de matérialiser le passage à un nouveau millénaire cette borne est un appel à découvrir la forêt, la nature et les notions temporelles relatives de notre présence sur terre.

Pour amener chaque visiteur à la réflexion personnelle sur le sujet, sur l'une des faces de la borne est gravé « Chaque jour est une aube ».

L'accès à ce lieu à l'écart du sentier, nécessite un minimum de recherche, et fait partie du chemin de la réflexion et de la connexion avec le cœur de la forêt.

Néanmoins, cette borne reste peu connue et peu trouvée par les promeneurs malgré la présence d'un panneau.

Un travail va donc être réalisé en 2019 pour remettre en valeur cette borne, y faciliter son accès et la réflexion sur place.

En attendant, pour ceux qui ne la connaissent pas ou qui ne l'ont pas trouvée, l'emplacement de la borne est géolocalisé sur la carte interactive disponible sur www.ichtratzheim.fr



« La forêt, elle a aussi deux mille ans ? »

LIENS SOCIAUX

11 NOVEMBRE 1918 - 2018 : LE CENTENAIRE

Cette année nous avons commémoré le Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, devant le Monument de la Mémoire.

Veillée libre au monument éclairé par des bougies, cérémonie, lecture faite par les enfants de l'école, sonnerie des cloches le 11/11 à 11h00 comme il y a 100 ans pour annoncer l'armistice ont marqué cet évènement.



A l'issue de cette commémoration, les villageois, les pompiers, les musiciens, les enfants ont été conviés à découvrir une nouvelle exposition en mairie.

Le thème évoqué cette année a été : « Ichtratzheim d'antan – Ichtratzheim aujourd'hui »

Les photos d'aujourd'hui reprennent à l'identique les lieux des photos anciennes recueillies. Pour des lieux connus du village, on ne peut que constater leur évolution comme pour le chalet, la salle de classe, les rues du village.

Cette exposition a permis à de nombreux « nouveaux » habitants de découvrir Ichtratzheim d'antan.



ICHTRATZHEIM - ICHTERZE

DE L'ORIGINE DU DIALECTE ALSACIEN À NOS JOURS



L'installation, au Vème siècle, des Alamans et des Francs, peuples germaniques venus du Nord, entraîne la disparition de la langue gallo-romaine.

Désormais, les langues en usage sont l'alémanique, qui s'étend des Vosges aux confins de la Bavière, dans toute l'Allemagne du Sud-Ouest, la Suisse alémanique et le Vorarlberg, ainsi que le francique au nord de l'Alsace, en Lorraine et dans le Palatinat. Avec le latin, réservé aux lettrés et aux clercs, ce sont les seules langues en usage durant tout le Moyen Age.

Au XVIème siècle, une langue commune, le *Hochdeutsch* (allemand littéraire) est créée sous l'impulsion des chancelleries, des imprimeurs et de Luther, traducteur de la Bible, et qui deviendra la langue standard de toute l'aire linguistique allemande.

Dès lors, le *Hochdeutsch* s'imposera de plus en plus en Alsace comme langue écrite, et l'alémanique et le francique, qui subsisteront jusqu'à nos jours en tant que dialectes sous le nom d'alsacien, seront réservés avant tout à l'usage oral.

C'est ainsi que les dialectes "alémaniques" sont aujourd'hui encore parlés par 6,5 millions de personnes au cœur de l'Europe, autant en France (Alsace et pays de Phalsbourg), en Suisse (Suisse alémanique), dans le Sud-Ouest de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg et Bavière), dans l'Ouest de l'Autriche (Vorarlberg et Reutte), au Liechtenstein et dans le Nord de l'Italie (Valsesia et haute vallée du Lys).

En 2012, on dénombrait en Alsace 800 000 locuteurs (dialectophones) de l'alsacien sur 1,8 million d'habitants.

Cette étude de 2012 montre qu'en Alsace :

- 43 % des personnes interrogées déclarent bien savoir parler l'alsacien,
- 33 % déclarent savoir parler ou comprendre un peu l'alsacien,
- 24 % déclarent ne pas le comprendre ou l'utiliser.



Cette proportion peut sembler importante, mais elle a largement décliné depuis les années 1990

Année de l'étude	2012	2001	1997	1946	1900
Pourcentage de la population déclarée dialectophone	43%	61%	63%	90,8%	95%

La diminution du nombre de locuteurs tire son origine de l'utilisation du français comme langue principale de communication aussi bien dans le milieu professionnel que dans le milieu familial, mais aussi au renouvellement de la population.

LIENS SOCIAUX

Ces mêmes études mettent en évidence par âge la proportion d'alsaciens se déclarant dialectophones:

- 74% des 60 ans et plus ;
- 54% des 45-59 ans
- 24% des 30-44 ans
- 12% des 18-29 ans
- 3% des 3-17 ans (issu du déclaratif parent)

L'article 75-1 de la constitution française nous rappelle que "Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France".

Ce patrimoine immatériel, il nous appartient de le promouvoir et de le préserver au même titre que le patrimoine matériel.

C'est dans cet esprit que la commune a, lors du renouvellement nécessaire du panneau d'entrée dans le village, intégré la traduction alsacienne d'Ichtratzheim, à savoir « *Ichterze* »

ICHTRATZHEIM SE LIGUE CONTRE LE CANCER

En France, chaque année, 73 000 personnes décèdent des méfaits du tabac, dont 44 000 par cancer.

Si rien n'est fait, le tabac restera la première cause de mortalité prématurée et la première cause de cancers évitables.

Il est avéré que plus on commence à fumer jeune, plus la dépendance est forte et plus on est exposé aux méfaits du tabagisme sur la santé. Or, l'expérimentation du tabac concerne près d'un tiers des collégiens et croît fortement entre le début et la fin du collège.

Le label « Espace sans tabac » vise à dénormaliser le tabagisme dans les espaces extérieurs afin de limiter l'entrée en tabagie des jeunes et stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs.

- Promouvoir l'exemplarité d'espaces publics conviviaux et sans tabac ;
- Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac ;
- Rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac.



C'est dans ce cadre-là que Monsieur le Maire a signé une convention de partenariat dite « Espace sans tabac » entre la commune et le comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer.

Cette convention a été matérialisée par une plaque « Ichtratzheim se ligue contre le cancer » inaugurée le 23 novembre, avec les enfants de l'école d'Ichtratzheim accompagnés des instituteurs, de Monsieur Schneider de la Ligue contre le cancer et de Monsieur le Maire.

La mise en œuvre de cette convention nécessite maintenant l'engagement de tous, et plus particulièrement des parents afin de ne pas fumer à proximité de l'école et sur l'aire de jeux.



« Pourquoi les grands fument si c'est tellement dangereux ? »

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS À ICHTRATZHEIM : UNE HISTOIRE D'ÉTAT CIVIL

Au Moyen âge, chaque personne n'est identifiée que par son prénom (bien souvent le nom de baptême du Saint correspondant à son jour de naissance). Le nom de famille, en l'occurrence le patronyme, n'est stabilisé en France qu'entre le 11ème et le 13ème siècle.

En France, comme la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest c'est l'autorité religieuse qui systématise les registres paroissiaux, dans lesquels sont inscrits les baptêmes, les mariages et les sépultures.

La période de la révolution française va faire évoluer cette organisation et vision de la société.

La révolution française laïcise l'Etat Civil

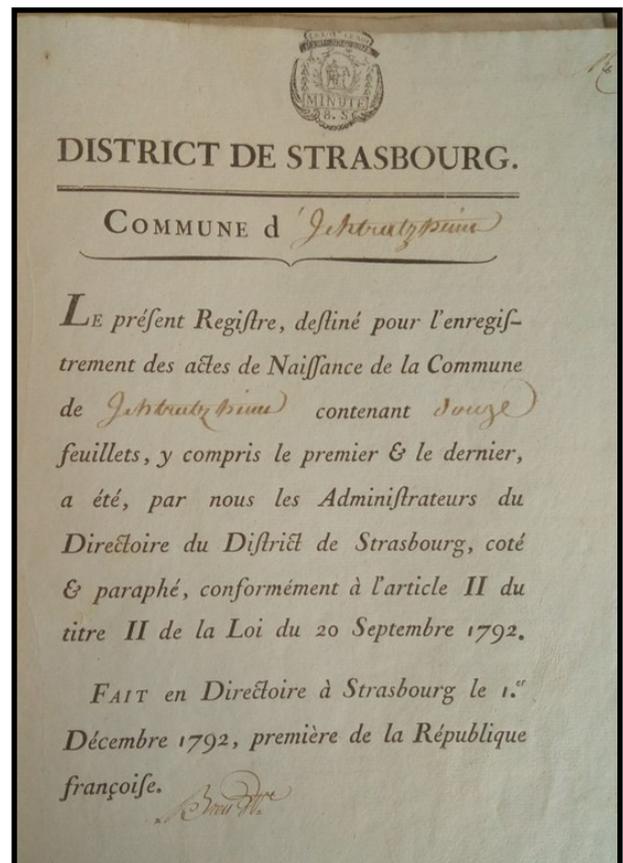
Déjà 2 ans avant la révolution française l'Édit de Versailles, signé par le roi Louis XVI en 1787, permet aux personnes non catholiques de bénéficier de l'état civil sans devoir se convertir au catholicisme. Les principaux concernés par cette mesure sont les protestants, qui tenaient jusque-là des registres clandestins à défaut de pouvoir faire autrement.

Certains protestants devaient même faire semblant d'être catholiques pour pouvoir apparaître sur les registres.

En 1789 le peuple se révolte contre la monarchie absolue. C'est la création en juin de la même année de notre Assemblée Nationale qui doit sa souveraineté non plus au divin comme le roi, mais au peuple.

Cette souveraineté du peuple est le fondement de nos institutions actuelles. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen rédigée la même année nous rappelle en son article premier que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

La Constitution du 3 septembre 1791 indique que : « le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, les mariages et les décès seront constatés ; et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes ». Certains diront que, « c'est une des mesures les plus profondément révolutionnaires qui ait été décrétée ».



LIENS SOCIAUX

Cette règle est toujours d'actualité aujourd'hui et le Maire, Officier d'Etat Civil, en est le garant dans chaque Commune.

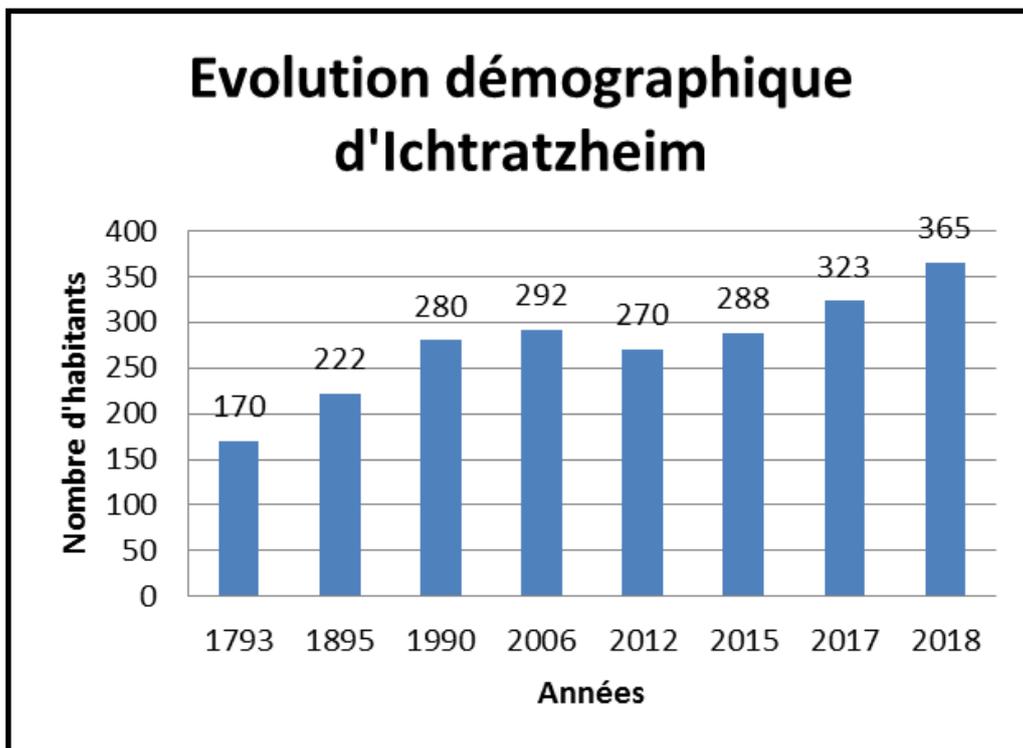
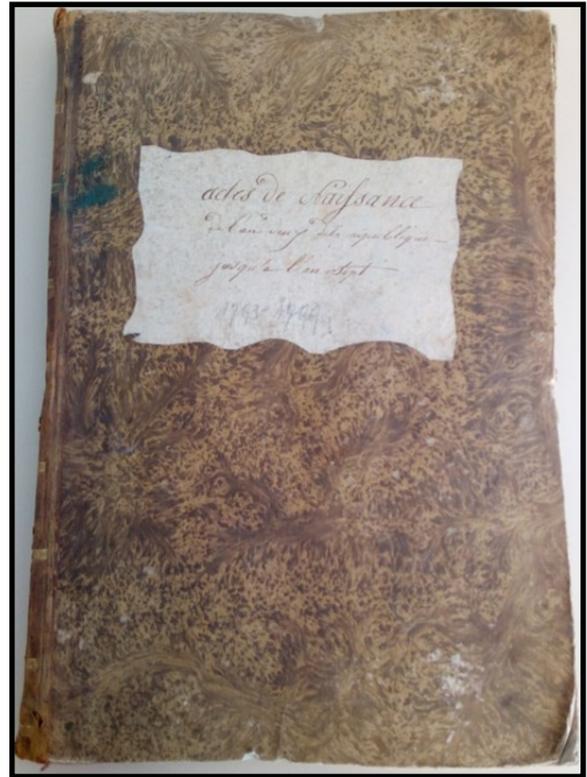
Un an plus tard, par décret du 20 septembre 1792, l'Assemblée nationale laïcise l'état civil et le confie aux Maires. Elle décide en outre la confection de tables annuelles et décennales et confirme le dépôt des doubles des registres aux greffes des tribunaux.

Dès décembre 1792, soit 3 mois après le décret, sont ouverts dans la commune d'Ichtratzheim les registres des naissances, des mariages et des décès conformément à ce qu'a souhaité l'Assemblée nationale des révolutionnaires.

C'est ainsi que les premiers chiffres civils sur le nombre d'habitants par commune apparaissent dès 1793 à Ichtratzheim.

Depuis cette date, notamment avec les différents agrandissements urbanistiques d'après-guerre, le nombre de villageois a plus que doublé.

L'installation progressive des habitants du lotissement du Niederfeld, ainsi que des constructions qui se densifient dans les « dents creuses » urbanistiques a engendré une forte évolution démographique dans le village en moins d'une décennie.



UN PETIT TOUR EN FORÊT COMMUNALE D'ICHTRATZHEIM

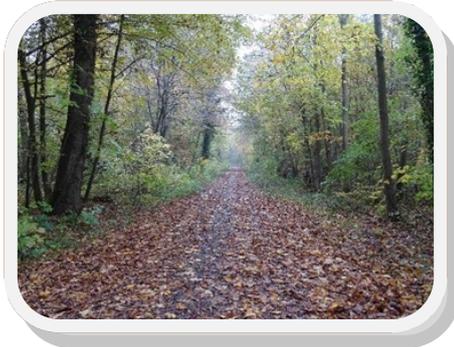
1. UN PATRIMOINE AUX MULTIPLES FACETTES, ET PLEIN DE VIE

L'arbre qui cache la forêt ...

Dans les meilleures conditions, un chêne prend plus de 120 ans pour atteindre un diamètre de 80 centimètres. Mais que de chemin pour en arriver là !

Quelques aperçus sur la forêt d'Ichtratzheim, sur son environnement et sur sa gestion permettent de s'en faire une petite idée.

*En route pour la forêt,
ici en parure d'automne*



*Le chêne pédonculé, emblème
des forêts du Ried*

2. LA FORÊT EN QUELQUES CHIFFRES

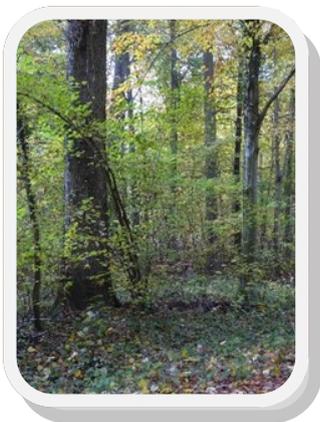
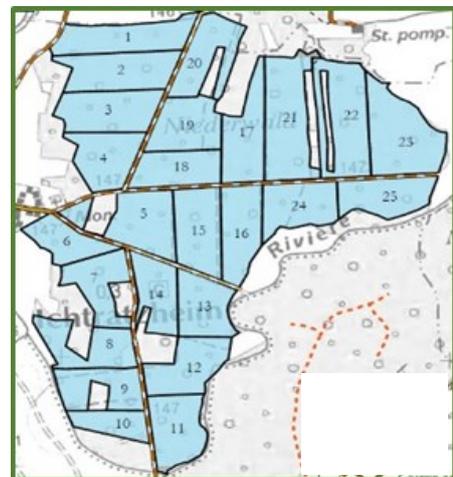
-Surface cadastrale : 70 ha 78a 31ca.

-25 parcelles d'une surface unitaire de 2,80 ha en moyenne.

-21 espèces d'arbres feuillus répertoriées en 2017, dont 4 introduites (noyer noir, peuplier de culture, robinier, chêne rouge, pour environ 2 % de la surface).

-Surface occupée par les essences principales :

Erable sycomore (23%), frêne commun (22%), chêne pédonculé (18%), charme (12%), aulne glutineux (7%), érable plane (3%), autres feuillus (15 %).



Le mélange des essences

Quelques éléments de diagnostic, suite aux inventaires de 2017 :

Les inventaires réalisés en 2017 mettent en évidence une **régression du chêne pédonculé** (- 7 % en 20 ans), essentiellement **au profit de l'érable sycomore** (+ 6 % sur 20 ans). Le frêne est également en net recul (-7 %), recul amorcé au début des années 2000, et allant en s'accroissant du fait de l'attaque sanitaire en cours par un champignon (*Chalara fraxinea* ; maladie nommée chalarose, voir plus loin).

Concernant l'âge des peuplements, les **petits bois** (20-25 cm de diamètre à 1,30 mètre du sol) sont **excédentaires au détriment des gros bois** (diamètre 50 cm et +), en comparaison avec une forêt équilibrée en théorie. Cette situation est héritée des dégâts occasionnés par la tempête de 1999.

Autre conséquence des aléas climatiques (tempête de 1999) et sanitaire (chalarose) : un **capital moyen à l'hectare situé en fourchette basse** : moins de 130 m³/ha en 2017, **avec une tendance à la baisse** prévisible pour les 10 prochaines années en raison de la mortalité des frênes.

3. UNE FORÊT, TROIS FONCTIONS

La production de bois

De 2010 à 2017, la forêt a permis de mettre sur le marché **260 m³ de bois en moyenne par an**. Pour en arriver là, différentes interventions sont mises en œuvre, à tous les stades de peuplements, afin de proposer des produits correspondant à la demande locale et à celle de la filière bois. En effet, comme au potager sont desserrés les semis de carottes (par exemple), les arbres ont besoin de place pour croître au mieux. Le travail du forestier consiste à favoriser à chaque étape les plus belles tiges et, pour ce faire, à prélever les moins belles pour les récoltes intermédiaires.

Les semis naturels issus des arbres en place ne permettent pas toujours d'envisager une composition en essences en rapport avec les objectifs économiques, écologiques et sociaux du propriétaire. Densité de semenciers, adaptation au sol, dégâts par le gibier, aléas climatiques ou sanitaires sont autant de raisons qui expliquent la difficulté d'acquérir un bon **potentiel en semis naturels**. Aussi est-il nécessaire, dans certaines situations, d'aider la forêt en l'enrichissant au moyen de plantations.



Plant de chêne mis à l'abri de la dent du chevreuil

Suivant le niveau de population du gibier, du chevreuil notamment, mais également du sanglier pour ce qui concerne le prélèvement de glands, il est nécessaire de **protéger semis et plants**.

La préservation du milieu naturel et de la ressource en eau

La forêt d'Ichtratzheim, comme toutes les **forêts du Ried de l'III**, se caractérise par la présence d'espèces adaptées aux conditions écologiques locales. On peut citer entre autres les plus communes : chêne pédonculé, frêne commun, charme, aulne glutineux, érables (sycomore, plane, champêtre), merisier, tilleul ...

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le caractère inondable originel du Ried a quasi disparu en raison des interventions sur les cours d'eau destinées à éviter les dégâts liés aux inondations. L'accès à la nappe semble rester satisfaisant pour les arbres, mais peut être limité ponctuellement par les graviers (présents en surface sur 14 % de la forêt), surtout en ce qui concerne les peuplements forestiers les plus jeunes (prospéction par les racines plus limitée en profondeur).

*Crue de janvier 2018 en forêt
du Ried d'Ichtratzheim*



On peut noter les particularités suivantes :



-Située en région naturelle de la Plaine de l'Ill, la forêt est aussi incluse dans l'emprise des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) « Forêts et prairies du Ried de l'Ill » et « Zone inondable de l'Ill, de Colmar à Illkirch-Graffenstaden » ;

-La protection de la **ressource en eau potable** est associée à celle du milieu forestier dans son ensemble ;

-Une **population de gros chênes**, diffuse sur le massif, constitue un intérêt remarquable à la fois sur les plans écologique et paysager, mais aussi économique à terme.

Deux exemples d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité : la préservation du lierre et du bois mort (photos) sous toutes ses formes, essentiels pour de nombreuses espèces, entre autres animaux et champignons.



L'accueil du public et la gestion paysagère

La forêt d'Ichtratzheim représente un **espace de détente de proximité**, en liaison avec le réseau cyclable environnant. Elle fait la joie de nombreux promeneurs ou sportifs à pied ou à vélo, tout en étant préservée de la circulation automobile.



En effet, son succès, mais aussi d'autres contraintes réglementaires, nécessitent d'en limiter l'accès pour la circulation automobile au strict usage des ayants droit (gestionnaires, personnes sous contrat notamment de vente de bois).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien d'un mélange d'arbres de tous âges en chaque point de la forêt (« futaie irrégulière ») constitue l'un des moyens d'offrir aux promeneurs des points de vue variés ; c'est une orientation qui permet de répondre de manière satisfaisante aux attentes en matière de production de bois, d'écologie et de préservation des paysages.

Les bois de tous diamètres se côtoient →



En l'an 2000, une borne en grès dite « **borne du millénaire** », témoignant du passage au troisième millénaire, a été installée en parcelle 15, en un point qui représente le centre de la forêt. La restauration de son fléchage sera proposée au programme d'action du nouveau document de gestion.

Ce petit tour d'horizon sur la multifonctionnalité de la forêt permet de mieux appréhender les **défis à relever** pour sa gestion.

Les deux principaux sont :

- **Concilier les enjeux des trois fonctions** en un équilibre permettant de satisfaire les attentes formulées par la Commune propriétaire en termes de production de bois, de protection de la nature, et d'accueil du public
- Définir les modalités pour une **cohabitation la meilleure possible** entre l'ensemble des intervenants (propriétaire, gestionnaires, détenteurs du droit de chasse ou de pêche, exploitants, cessionnaires ...) et des usagers (promeneurs, associations, ...). Cohabitation qui passe le plus souvent par le respect mutuel, et la connaissance par tous des droits et devoirs des uns et des autres.



Concrètement, on peut citer à titre d'exemples des équilibres à mettre en place :

- Laisser certains secteurs évoluer naturellement, sans interventions (coupes ou travaux) tout en assurant un équilibre financier pour le propriétaire et un approvisionnement satisfaisant de la filière bois, si possible de proximité ;
- Définir les moyens d'obtenir une régénération naturelle de qualité à moindre frais (sans protection onéreuse contre les dégâts de gibier) tout en permettant de satisfaire les attentes des chasseurs ;
- Permettre à chacun de jouir de la forêt dans le respect de la réglementation et des activités des autres usagers.

La commune d'Ichtratzheim a par ailleurs opté pour une certification témoignant d'une gestion durable : le système européen **PEFC** (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières, en version française).

Cette démarche se traduit par le respect d'un certain nombre d'engagements de gestion soumis à contrôle. L'objectif est de garantir que les bois vendus sont issus d'une forêt gérée durablement sur les plans : environnemental (préserver la biodiversité et l'équilibre écologique), social (assurer la durabilité de la ressource et le respect des conditions de travail des personnes œuvrant en forêt), et économique (exploitation forestière bénéficiant à la filière forêt-bois tout en respectant les deux critères précédents).

4. L'ONF, GESTIONNAIRE DES FORÊTS PUBLIQUES (Collectivités territoriales, Etablissements publics, Etat)

En application du Code Forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le **régime forestier** est une réglementation qui énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier public.

La mise en oeuvre de ce régime forestier est confiée par la loi à un opérateur unique, l'O.N.F (Office National des Forêts), chargé de garantir une gestion durable des espaces forestiers

Dans ce cadre, l'O.N.F :

- Élabore et propose un document de gestion pour 15 ou 20 ans (travail en cours actuellement pour la forêt d'Ichtratzheim),
- Produit un bilan annuel de gestion de la forêt,
- Établit et propose un **programme des travaux** et opérations nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'aménagement forestier, puis contrôle leur conformité lors de leur réalisation,
- Élabore un **programme de coupes**, désigne les bois à exploiter, commercialise les bois, surveille l'exploitation des coupes,
- Conseille la collectivité sur les aides publiques qu'elle peut solliciter,
- Assure la surveillance générale du massif forestier.



Diagnostic et concertation

5. QUOI DE NEUF EN FORÊT ?

La chalarose :

Il s'agit de l'attaque d'une essence cible, le **frêne**, par un champignon d'origine asiatique. Cette maladie se répand depuis l'Est de l'Europe et touche la France depuis une dizaine d'années.

Cette attaque conduit à la mort des arbres et son impact, notamment en forêt d'Ichtratzheim, est très problématique à long terme. Non seulement, elle induit des récoltes anticipées et des travaux tributaires de la distribution de l'essence, disséminée sur la forêt, mais surtout, elle présente un risque pour les usagers.

En effet, un frêne malade peut tomber à tout moment, même en l'absence de vent. Les frênes en bord des chemins principaux sont sous surveillance étroite, et ceux atteints par la maladie font l'objet d'exploitations rapprochées.

L'impact sur l'équilibre du budget forestier est important : comme pour la tempête de 1999, ce phénomène impose un rajeunissement forcé de la forêt, avec pour corollaire des travaux d'investissement pour le remplacement des frênes disparus, de même qu'une récolte anticipée de ces bois de frêne, de toutes catégories (petits, moyens, gros), qui avaient l'avenir devant eux et promettaient de belles recettes plus tard.



Frêne atteint de chalarose

Changements climatiques :

Les **connaissances, encore limitées** actuellement, sont en cours d'évolution en fonction des études menées sur le plan national. Certaines essences sont d'ores-et-déjà à limiter sur les sols globalement les moins favorables à la croissance des arbres.

En tout état de cause, le **mélange des essences** semble être l'une des solutions en réponse aux changements globaux. La forêt s'en trouve plus résistante. A ce titre, on évitera notamment la trop grande expansion de l'érable sycomore. Cette essence s'est développée de façon soutenue depuis les années 1990. Elle est très dynamique et occupe très rapidement le moindre secteur mis en lumière. Elle constitue près de 75 % des très jeunes arbres, depuis les semis jusqu'aux perches.



*Semis naturel
d'érable sycomore*

L'aménagement forestier en cours de révision :

Il s'agit du **plan de gestion** de la forêt. Son élaboration, puis sa révision, sont encadrés par des textes réglementaires. La commune est consultée pour les orientations de gestion. Sauf éventualité de modification importante, le prochain aménagement forestier devrait couvrir la période 2019 à 2038.



Ce document, après un état des lieux de la forêt basé sur des inventaires statistiques de terrain (à raison de deux relevés par hectare), propose des mesures de gestion. Mesures relatives à la gestion forestière au sens strict (notamment la planification des coupes et des travaux), mais aussi à la gestion de l'accueil du public et à la préservation de la biodiversité. Et ce, en réponse aux différentes problématiques qui ont émergé de l'analyse préalable.

Une des réponses aux défis soulevés par la gestion de la forêt et de sa multifonctionnalité consiste à proposer des **zonages**, dans lesquels une hiérarchisation des fonctions est déclinée suivant les objectifs retenus. Ainsi, si la fonction principale reste la production de bois à l'échelle de la forêt, des secteurs peuvent être spécifiquement dédiés par exemple à la préservation



Pour en revenir à notre bon vieux chêne, emblématique des forêts du Ried, tout n'était donc pas joué d'avance. Un bel exemple de pérennité, qui répond positivement aux enjeux des fonctions de production, de préservation des milieux et des paysages.

Ouvrant sur le long terme, et dans un contexte en évolution permanente, les propriétaires forestiers et les gestionnaires cherchent d'ores-et-déjà à anticiper l'avenir en dosant dès à présent les essences des semis et plants en un précieux mélange ...



Article rédigé en collaboration avec l'ONF
Toutes les photos ont été prises en forêt d'Ichtratzheim

VOS INTERLOCUTEURS

M. MESRINE, Technicien Forestier Territorial, en charge de la forêt d'Ichtratzheim
laurent.mesrine@onf.fr, Tél. : 03 88 98 61 49, Portable : 06 26 17 88 56

M. LAULER, Responsable de l'Unité Territoriale de SELESTAT
jean-marie.lauler@onf.fr, Tél. : 03 90 56 20 33, Portable : 06 24 24 66 59.



« Mais comment je peux reconnaître les différentes espèces d'arbres ? »

D'ROSSCHWAMM : LE LIEU DE BAINADE DES CHEVAUX

Ce lieu se situe le long de la Scheer, en face de l'étang de pêche.

Son utilisation par les villageois a évolué au cours du temps :



- Avant que l'étang ne soit utilisé pour la pêche et la pisciculture, il servait de mare à rouillir le chanvre
- Les chevaux s'y faisaient laver dans la Scheer. Des anneaux métalliques sont encore visibles et servaient à y accrocher les chevaux
- Les enfants du village se baignaient à cet endroit
- Les villageois pouvaient venir y laver leur linge, échanger les dernières nouvelles et commercer pour certains
- De l'eau pouvait y être prélevée

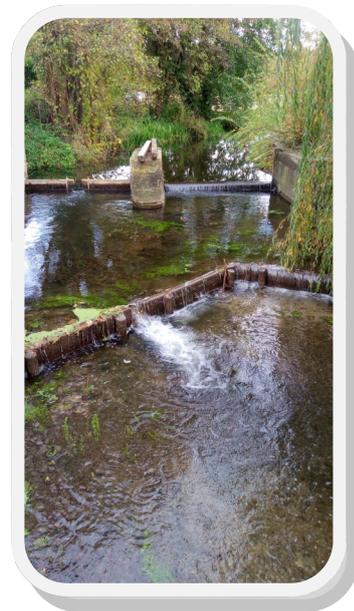


Cet endroit n'a aujourd'hui évidemment plus les mêmes fonctions économiques et sociales que d'antan. Un panneau sur place nous rappelle cette évolution vers un lieu renaturé.

Le pré-barrage mis en place récemment facilite la continuité piscicole et la franchissabilité du barrage notamment pour les très jeunes cygnes et canards.

Après l'abattage de sapins l'année dernière, espèce non autochtone dans le Ried et qui devenaient dangereux, la nouvelle fonction naturelle de cet endroit sera redynamisée par la plantation de nouvelles haies locales, l'entretien de la connexion avec la Scheer et la remise en valeur du panneau d'information existant.

Les haies locales qui seront plantées proviennent de l'association « Haies Vives d'Alsace » qui récolte des graines sauvages en milieu naturel local afin d'avoir des plants robustes, reconnaissables par la faune et adaptés à notre climat.



« Je crois que je vais survoler la zone, il y aura plein de bonnes choses pour moi »

TRAVAUX DE CRÉATION DU CARREFOUR À ICHTRATZHEIM-FAUBOURG PROGRAMMÉS EN 2019

RN 83 - RD 1083 À ICHTRATZHEIM : UNE HISTOIRE ANCIENNE

Cela fait plus d'une quarantaine d'années que la RD 1083 et sa traversée de la zone en agglomération à hauteur de Fegersheim-Lipsheim-Ichtratzheim suscitent des réflexions et études.

Le début des années 1990 fut marqué par la création d'un échangeur à hauteur d'Ichtratzheim-village afin d'en sécuriser l'accès. Auparavant l'accès au village d'Ichtratzheim depuis Strasbourg se faisait avec une simple bande d'attente au milieu de la RN 83 et sans feux tricolores. Certains villageois se souviennent encore de la dangerosité que cela pouvait représenter, surtout par temps de brouillard, avec un flux de véhicule constamment en hausse.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 a été marqué par des acquisitions foncières le long de la RN 83 au niveau du faubourg par le Département. Une dizaine de constructions y ont été détruites afin de pouvoir anticiper le réaménagement de cette route.

UN PROJET DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

A partir de 2007 et jusqu'en 2012, les concertations entre élus et services permettent de définir un projet précis de ce tronçon de la route, qui a été soumis à enquête publique. En 2013 le projet est déclaré d'utilité publique DUP.

Les travaux de création du carrefour « Lilly » à Fegersheim constituent la première phase de réalisation de ce projet, intégrant aussi la création en 2016 d'une nouvelle bretelle sur l'échangeur d'Ichtratzheim mise en service en 2017. Celle-ci a permis d'amorcer les travaux du futur giratoire, mais surtout d'éviter les shunts continus de véhicules et de faciliter l'insertion sur la RD 1083 par les habitants d'Ichtratzheim notamment lors des heures de pointe.

Après l'aménagement au nord de Fegersheim, c'est l'aménagement au sud de la zone en agglomération qui est programmé en 2019. Les dernières acquisitions foncières sont encore en cours par le Département, notamment par expropriation. En souhaitant que ces procédures démarrées en 2017 n'impactent pas le planning annoncé de réalisation du projet.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues en 2018 entre les élus communaux, départementaux et les services chargés des grands travaux au Département. Ces réunions ont permis d'affiner les détails du projet avec les retours d'expériences des élus locaux.



Réunion de travail en mairie d'Ichtratzheim avec la 1^{ère} Vice-Présidente du Département, Monsieur le Maire et les services du Département

RD 1083

Ce nouveau carrefour permettra entre autre de :

- Participer au respect de la limitation à 50km/h à Ichtratzheim-Faubourg qui est une zone en agglomération
- Faciliter la desserte du Faubourg et des commerces présents
- Réguler et désengorger la circulation en zone d'agglomération, notamment lors des périodes de bouchons, en lien avec le carrefour « Lilly ». Les feux tricolores seront dynamiques et pilotés par le SIRAC
- Amorcer la suite des travaux prévus dans la DUP
- Améliorer l'esthétique globale de la traversée d'Ichtratzheim-Faubourg
- Diminuer fortement le nombre de Poids-Lourds qui rentrent dans le village, malgré les interdictions

En parallèle, des travaux de voirie sur la zone de compétence communale seront réalisés par la Commune dans l'impasse de l'Andlau et sur la route de Lyon afin d'avoir une cohérence globale au Faubourg.

LE TRANSIT DES POIDS-LOURDS SUR LA RD 1083

Le Conseil Municipal d'Ichtratzheim a réaffirmé en juin 2018, son souhait de voir interdire le transit des poids lourds sur la RD 1083 entre Ebersheim et Fegersheim. L'A35 est mieux adaptée pour le transit des PL que la RD 1083 qui a une vocation de desserte locale. Ce point est directement lié aux travaux en cours entre l'échangeur de Fegersheim « Lilly » et l'A35 à Geispolsheim. Cette nouvelle voie permettra aux poids lourds une desserte facilitée des industries de la zone portuaire, depuis l'A35 et via la rocade sud de Strasbourg, ainsi que l'accès direct vers l'Allemagne.

La fusion annoncée des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une « collectivité européenne d'Alsace » engendrera également le transfert de compétences supplémentaires, comme celle des routes nationales, qui permettra la mise en œuvre en Alsace de mécanismes de régulation du trafic de transit des poids lourds.



ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2018 ...

**Valorisation des
jeunes diplômés**



**Cérémonie des
Vœux du
Nouvel An**



Fête des aînés aux Foies Gras du Ried



Carnaval des enfants





**Crue exceptionnelle
de la Scheer**



**Exposition photo sur
le thème de l'aéronautique**



**Remise des
cartes d'électeurs**



**Décorations de Pâques sous la neige,
puis le soleil !**



ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2018 ...



Cérémonie de commémoration au Monument de la Mémoire



Le 11 Novembre 2018

Cérémonies du Centenaire de l'Armistice

Moment de convivialité à la mairie autour d'une exposition photos

« Ichtratzheim d'antan ... Ichtratzheim aujourd'hui »



**Enlèvement d'un poteau électrique
par le SDEA**



**Stage de découverte de Fanny
au secrétariat de la Mairie**



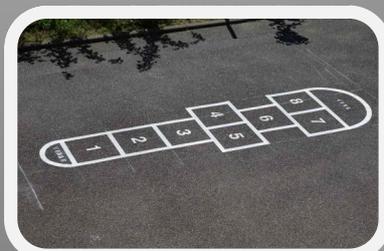
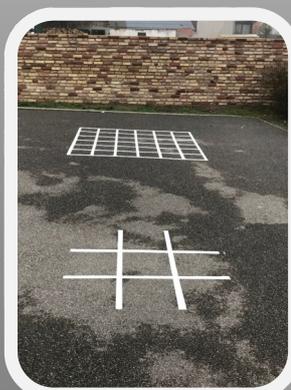
**Rentrée
des classes**



**Installation du panneau
« Ichtratzheim - Ichterze »**



**Renouvellement de la peinture autour du calvaire de la Mairie
(offert par un villageois)**



**Renouvellement du marquage au sol
de jeux à l'école
(offert par un villageois)**

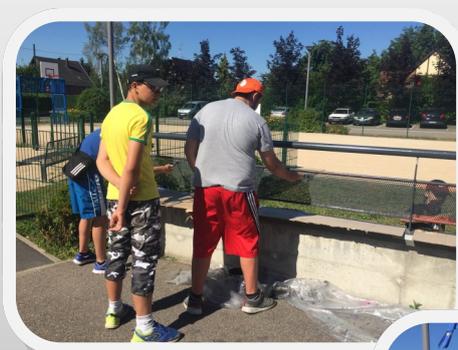


**Exposition à l'écomusée d'Alsace
de la pompe incendie à bras de 1908,
entourée de ses semblables
(don de la Commune, à droite sur la photo)**

ÇA S'EST PASSÉ À ICHTRATZHEIM EN 2018 ...



« Osterputz - Nettoyons la nature », organisé conjointement par 3 associations communales, avec l'aide des villageois



Remise en peinture du portail de la cour de l'école par l'Espace Jeunes « Agis pour tes vacances »



Fête de l'école



40 dons du sang le 13 juillet ; un grand merci à tous !



Première signature d'un PACS à Ichtratzheim



1ère cérémonie d'un baptême civil-parrainage républicain à Ichtratzheim





Les petits monstres ont envahi Ichtratzheim, pour collecter des bonbons et participer à un concours de citrouilles à l'occasion d'*HALLOWEEN*, sous la conduite des membres de l'Association des donneurs de sang.



Décorations
automnales



Gravillonnage
du cimetière



Ichtratzheim et les enfants
se liguent contre le cancer



ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE COMMUNALE



La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde permet à la Commune de faire face à des situations graves très diverses, l'objectif étant de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour faire face à tous ces cas.

C'est pour cette raison que la Commune d'Ichtratzheim a mis en place son propre Plan Communal de Sauvegarde.

Le questionnaire qui vous a été transmis lors d'une lettre d'info cet été a permis de participer au recensement des forces vives de la commune, des moyens matériels, mais aussi des personnes nécessitant une surveillance particulière.

Nous remercions les participants d'avoir répondu !

Grace à vous, le PCS a pu être finalisé. Merci !



Ces informations ont déjà été utiles dès cet été lors du déclenchement de l'alerte canicule qui a permis de définir au cas par cas le suivi nécessaire de la surveillance des personnes qui se sont déclarées isolées et/ou sensibles à ces risques. Cette organisation déployée sur le territoire national a permis de diviser par 10 le nombre de décès de la canicule de 2018 par rapport à celle de 2003.

En complément du PCS, nous vous faisons parvenir dans ce bulletin le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui renseigne les administrés des risques existants sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises et à prendre pour y faire face.

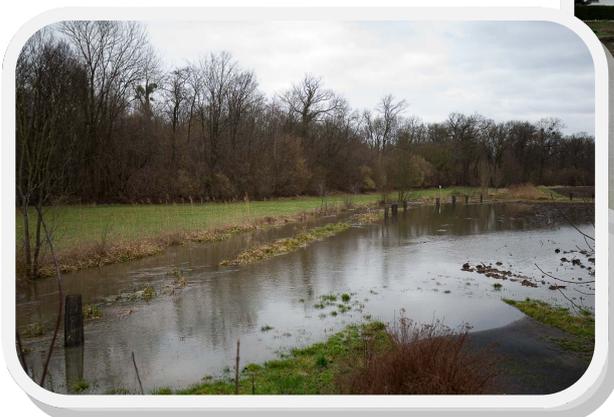
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Des phénomènes naturels comme le débordement de la Scheer en janvier 2018, les épisodes de canicules répétitifs comme celui de cet été doivent nous rappeler que les événements météorologiques ou accidentels graves ne sont pas tous maîtrisables et qu'il faut savoir faire preuve de résilience et d'adaptation.

De par sa nature, le DICRIM est donc un document déterminant pour développer la culture des risques sur les territoires. Sa création et la communication qui en est faite constitue une étape importante pour développer la résilience des territoires, afin que chacun soit acteur de sa propre prévention.



Plaque de crue mise en place au niveau de la Scheer, près de la Roschwamm
La mémoire du risque fait partie d'une culture à développer et à entretenir sur le long terme



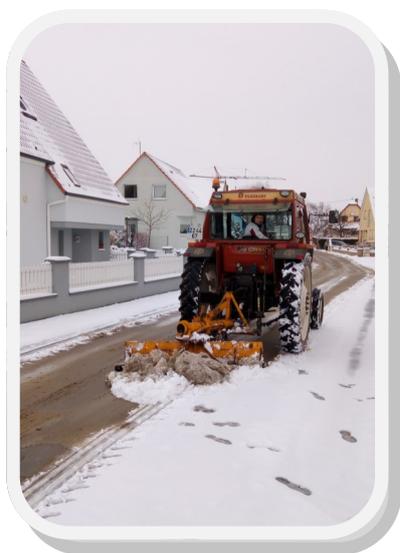
SE PRÉPARER À L'ARRIVÉE DE LA NEIGE

Débordement de la Scheer début 2018, sécheresse des cours d'eau en période estivale en raison de précipitations insuffisantes,... les évolutions climatiques sont une réalité et ne vont pas engendrer qu'une augmentation des températures, mais aussi des phénomènes météo extrêmes plus fréquents. Des chutes de neige en hiver sont normales et pourtant leur arrivée peuvent souvent engendrer des difficultés de circulation.

LA COMMUNE ORGANISE LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES

Depuis fin 2014, une convention a été signée avec un agriculteur du village afin d'assurer le déneigement des voiries communales. Cette convention arrivée à son terme en 2018 a été renouvelée afin d'assurer la continuité de cette prestation appréciée dans la commune.

Les services du département assurent le déneigement des routes départementales, RD1083 et RD621 jusqu'à la Mairie.



DÉNEIGER DEVANT CHEZ SOI : UNE OBLIGATION



Il est rappelé qu'un arrêté municipal impose à tout propriétaire ou locataire d'immeuble bâti ou de terrain bordant un trottoir de déneiger de manière à créer un passage pour les piétons. Cette obligation s'impose également en l'absence de trottoir, et ce sur une largeur d'un mètre. La neige doit être mise en tas en prenant soin de ne pas l'empiler sur les hydrants ou de la jeter sur la voirie.

En cas de verglas ou de sol demeurant glissant après déneigement, du sel ou du sable devra être épandu sur le passage des piétons afin d'assurer la sécurité de leurs déplacements.

PNEUS NEIGE : UNE OBLIGATION RENFORCÉE EN ALLEMAGNE DEPUIS JANVIER 2018

Depuis 2010, les automobilistes qui empruntent les routes allemandes sont contraints de se munir de pneus neige en conditions hivernales. Aucune période précise n'a été définie par le législateur, mais le port de pneus hiver devient obligatoire en cas de «neige, neige fondue, verglas et givre ».



Un pneu neige en Allemagne devait absolument présenter le marquage « M+S » (Mud + Snow) qui signifie boue et neige.

Or, depuis le 1er janvier 2018, la réglementation allemande a été durcie et seuls les pneus avec le symbole « Alpin » sont autorisés.



Des dispositions transitoires prises en la matière sont valables jusqu'au 30 septembre 2024. Aux termes de celles-ci, les pneus hiver ou 4 saisons portant seulement la mention M+S sont toujours réglementaires, à condition qu'ils aient été fabriqués avant le 1er janvier 2018. Vous devez cependant pouvoir démontrer que les pneus ont réellement été produits et achetés avant cette date.

S'il est avéré au cours d'un contrôle que vos pneus ne satisfont pas aux nouvelles exigences, l'amende s'élèvera à 60 €. Si l'on y ajoute une entrave à la circulation, l'amende s'alourdira de 80 €.

Par ailleurs, toute implication dans un accident de la route, même si vous n'êtes pas en tort, peut entraîner une coresponsabilité. Veillez donc à ce que vos pneus soient adaptés au type de temps.



« Je crois que je vais demander à mon papa si j'ai aussi besoin de pneus neige pour atterrir en Alsace »

PARTAGEONS L'ESPACE PUBLIC

RESPECTONS LES RÈGLES DE STATIONNEMENT

Suite à plusieurs infractions, constats et signalements de mauvais stationnements à Ichtratzheim, notamment par les services de la Gendarmerie, il est rappelé dans le présent article quelques règles de base afin d'anticiper ces situations

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de chaque logement doit être assuré en dehors du domaine public (PLU)

***La route sert de base à la circulation, notamment des véhicules et cyclistes.
Les trottoirs servent à la circulation des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite,...***

Les principaux constats faits à Ichtratzheim sont liés à des stationnements :

- sur les trottoirs réservés aux piétons
- à proximité d'intersections et réduisant la visibilité
- à côté de bouches à incendie
- abusifs de longue durée



Nous vous informons que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein développe actuellement un service intercommunal de fourrière pour les véhicules. Ce service sera à disposition des forces de l'ordre pour, entre autre, faire cesser des situations notamment dangereuses.

Afin de garantir le respect des règles, tout en anticipant au maximum les éventuelles situations de sanctions ou de mises en fourrière, les différentes étapes sont :

- Un rappel et une sensibilisation via cet article des principales règles en vigueur
- Des informations spéciales pour les véhicules encore concernés début 2019
- Des constats d'infractions et verbalisations par la Gendarmerie, voir une mise en fourrière en fonction des situations

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le règlement d'urbanisme en vigueur à Ichtratzheim nous rappelle que **le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de chaque logement doit être assuré en dehors du domaine public sur des emplacements aménagés sur le terrain.** Le PLU précise aussi qu'un minimum de deux places de stationnement doivent être disponibles pour chaque logement (plus si nécessaire).

ARRÊT ET STATIONNEMENT DANGEREUX



Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Il est notamment considéré comme dangereux s'il a lieu :

- Au niveau d'une intersection
- Au niveau d'un virage

Une visibilité suffisante pour les usagers de la route doit être garantie (estimée au cas par cas, mais à plusieurs mètres à d'une intersection).

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT

Dans les cas suivants, les usagers ne sont pas autorisés à s'arrêter ou à stationner :

- sur les trottoirs
- à côté d'une bouche à incendie (*environ 1mètre de chaque côté*)
- sur les passages piétons
- sur les voies réservées aux cycles, bus, taxis ou véhicules lents
- en double file
- sur les ponts ou dans les tunnels
- à proximité d'une ligne continue
- sur les bandes d'arrêt d'urgence
- si le véhicule masque la signalisation ou les feux
- sur un emplacement GIG ou GIC
- sur un emplacement d'arrêt d'urgence



STATIONNEMENT ABUSIF DE LONGUE DURÉE

Un stationnement de trop longue durée au même endroit, peut entraîner une amende de 35€ et la mise en fourrière du véhicule avec les frais associés.



« Maintenant je comprends pourquoi il ne faut pas stationner sur les trottoirs... je le rappellerai à mes parents ! »

LE MOT DE LA GENDARMERIE

Dans le cadre du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver, on note un phénomène récurrent qui l'accompagne : les cambriolages.

Nous vous invitons à cet effet à adopter les réflexes pour vous préserver :

- Fermez vos portes à clés, vos volets et vos voitures laissées devant vos domiciles.
- Portez une attention sur votre voisinage et prévenez nous en cas de doute sur un éventuel rôdeur ou repérage.
- Avant toute chose, pensez à relever la plaque d'immatriculation.



Bien que le produit du vol ne soit pas conséquent, l'atteinte à votre intimité sera le plus gros traumatisme. Pour cela, afin de préserver et optimiser votre sécurité, la Mairie a opté pour la vidéoprotection. Cette installation nous permettra, en association avec Monsieur le Maire et les élus d'Ichtratzheim, de prévenir et de sanctionner les incivilités (délits de fuite, notamment avec des routiers et chauffeurs coincés au fond du village et peu scrupuleux quant aux dommages engendrés sur vos maisons et voitures) et lutter contre la délinquance de voie publique.

Par ailleurs, pensez aux règles de stationnements parfois en dehors de la réglementation établie. L'absence du respect de celles-ci peut avoir pour conséquence de générer un danger, une gêne en cas d'intervention des services de secours et d'engager votre responsabilité.

En cette période de préparation de fêtes de fin d'année, n'oubliez pas que le conducteur est celui qui ne boit pas.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année 2019.

Adjudant-Chef Stéphane PERREAU
Brigade Territoriale d'Erstein

FOCUS SUR LA CARRIÈRE DE DOMINIQUE HAMM, CHEF DE SECTION DES POMPIERS DEPUIS 2009

C'est en décembre 1982 à l'âge de 18 ans que Dominique Hamm fera ses premiers pas en tant que Sapeur chez les pompiers d'Ichtratzheim dans la lignée de son père et de son grand frère Jean Marie.

Attiré par le côté « actif » et les interventions, Dominique s'investira très vite et évoluera dans ses fonctions en passant les grades de caporal en 1984, caporal-chef en 1987, sergent en 1990, sergent-chef en 1995, adjudant en 2009 et adjudant-chef en 2014.

Parallèlement, il se formera aux gestes de premiers secours puis de réanimation et de secours routier. Soucieux de partager son expérience, il encadrera également les nouveaux pompiers volontaires lors de leur engagement.

Depuis 2013, il s'occupe également de la formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP de 14 ans à 18 ans).

Le 1^{er} septembre 2018, le corps des sapeurs-pompiers d'Ichtratzheim et d'Hipsheim a fusionné avec celui de Nordhouse. Dominique a décidé de profiter de cette nouvelle fusion pour passer la main désirent profiter des siens et prendre du temps pour lui. Néanmoins, il continuera, avec ses collègues, à s'occuper de la formation des JSP.

36 années se sont écoulées depuis. Plus de 3 décennies au cours desquelles Dominique n'a jamais compté son temps au service des autres. Le côté « actif » dont il fait référence, son goût pour la formation ainsi que le partage de ses connaissances acquises jusqu'à la formation des JSP ont nourri sa passion.

Hasard ou génétique ? En 2007, la première femme à avoir intégré le corps de sapeurs dans notre village ne fut autre qu'Anne Laure la fille de Dominique.



Passation de commandement : Dominique devient chef de la section des Pompiers d'Ichtratzheim



Formation des JSP d'Erstein lors d'une manœuvre



Dominique avec sa fille Anne Laure première femme pompier à Ichtratzheim

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

LE SDIS 67

Bonjour à Toutes et à Tous,

Depuis le 1^{er} septembre le premier niveau de réponse opérationnelle sur la commune d'Ichtratzheim est assuré par une nouvelle Section de Sapeurs-Pompiers, issue du regroupement de la section Hipsheim/Ichtratzheim et de la Section de Nordhouse. Cette fusion a donné naissance à la plus grande Section de l'unité Territoriale 44 d'Erstein, qui intervient sur toute la partie Nord du Secteur, en complément des moyens d'Erstein.



Ce regroupement permet aujourd'hui d'avoir un plus grand nombre de Sapeurs- Pompiers afin d'être plus disponibles et ainsi assurer un service plus efficace à la population.

C'est également une vraie chance pour tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, d'intégrer une section forte, conviviale et la possibilité de participer à une plus grande diversité d'interventions.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps au service de la population, n'hésitez plus et déposez-nous votre candidature, à l'adresse suivante : herve.egele@geauto.fr.

Adjudant EGELE Hervé - Chef de Section Hipsheim - Ichtratzheim - Nordhouse



« J'ai déjà passé mon brevet de secourisme afin de connaître les gestes qui sauvent. Me former dès l'âge de 11 ans chez les pompiers pour ensuite pouvoir intervenir et aider les personnes en difficulté dès mes 16 ans : comment on s'inscrit ? »

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

AAPPMA ICHTRATZHEIM

Cette année fut très riche en diverses manifestations qui ont eu beaucoup de succès grâce à vous pêcheurs et villageois.

Vous savez nous témoigner votre soutien par une présence et participation à nos différentes pêches et repas organisés. Nous souhaitons également remercier les bénévoles et membres qui sont présents tout au long de l'année, et qui rendent tout cela possible.

Ce lieu est vivant, il permet de nous rassembler et de partager d'agréables moments.



Nous espérons continuer sur la même dynamique pour les années à venir, et que les jeunes et moins jeunes s'intéressent à cette activité.

Nous pensons que ce lieu peut avoir un bel avenir si nous pouvons nous en occuper de manière pérenne.

L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 1^{er} février 2019 en soirée.

KERN Pascal - Président de l'AAPPMA

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG D'ICHTRATZHEIM

De nombreux bénévoles en action !

Cette année, l'ADSI a pu vous proposer différents temps au sein de notre village.

Ces rendez-vous qui, au départ, avaient entre autre pour objectif de promouvoir le don du sang se sont transformés tout naturellement en moments d'entraide, de partage et de solidarité intergénérationnels. En effet, s'il est aisé d'avoir des idées, encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre. Trouver le matériel, tracteurs, remorques, machine à knacks, ...

Ainsi, en début d'année nous avons, forts de cette solidarité, pu organiser la seconde vie du sapin. Moment convivial durant lequel nous avons profité pour tirer les rois.

Au mois d'avril, conjointement avec les associations La Passerelle et Prévenir, un Osterputz (nettoyage de printemps) a pu être organisé sur le banc de notre commune. Là encore, merci aux villageois qui nous ont soutenus dans cette entreprise. Que ce soit par le prêt de remorques, de gants, de perches mais aussi le ramassage, le tri en amont et la dépose en déchetterie. Cette fois encore, nous avons clôturé cette matinée dans une ambiance bien agréable autour d'un petit verre et de knacks.

Le 13 juillet, a eu lieu notre collecte. Malgré une date pas « idéale » et une coupe du monde en cours (bravo les bleus !), nous avons totalisé 40 dons. Ce qui reste une collecte tout à fait honorable. Merci à tous les donateurs.

En novembre, nous avons à nouveau eu le plaisir d'accompagner les plus jeunes dans les rues du village à la recherche de bonbons. Ce fût aussi l'occasion d'organiser un concours de citrouilles et d'inviter tous les villageois à déguster une soupe de potimarron.

UN grand Merci à vous tous qui de près ou de loin permettez le bon déroulement de ces moments de plaisirs partagés toutes générations confondues.

Nous serons très heureux de vous retrouver en 2019 toujours autour du don qu'il soit de sang, de partage ou d'entraide ou tout simplement pour le plaisir.



Pour l'ADSI

Régine HEDJERASSI



« Dès mes 18 ans, j'aurai aussi envie de donner mon sang, mais comment je peux aider en attendant ? »

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS

LA PAROISSE

Cette année encore, grâce à une équipe de bénévoles motivés et assidus pendant tout le week-end du 15-16 septembre, la paroisse a pu servir son traditionnel pot-au-feu d'antan à près de 150 personnes.

Un soleil radieux a facilité l'intendance même si les convives étaient moins nombreux qu'en 2017 où 230 repas ont été servis.

Un grand et chaleureux merci à tous ceux qui de près ou de loin ont soutenu cette fête qui reste un rendez-vous annuel. Nous ne pouvons que vous suggérer de venir nombreux la prochaine fois, d'abord pour passer un moment convivial en toute simplicité et ensuite pour faire la connaissance et découvrir le patrimoine culturel et culturel de la paroisse.

En effet, l'autre projet de la paroisse, celui plus exceptionnel mais aussi ponctuel, est en voie d'achèvement. Il s'agit de la restauration des tableaux peints par Tanisch en 1770 ainsi que celui de St François dont nous vous avons relaté les aventures rocambolesques dans nos communiqués réguliers. Là aussi un grand merci aux généreux donateurs qui nous ont permis de mener à bien ce qui n'était pas gagné d'avance !

Bien entendu, dans nos futures communications nous vous tiendrons au courant de la suite envisagée. Maintenant que les travaux de rénovation sont terminés, l'éclairage adéquat avec des leds (par souci d'économie) réalisé, nous souhaiterions partager avec vous ces joyaux de notre patrimoine en ouvrant les portes de l'église à des moments biens précis ou plus réguliers.

Et voilà encore un autre projet à mener à terme...



François-Xavier SPRAUEL

Président du Conseil de Fabrique d'Eglise

ASSOCIATION BIEN-ÊTRE



L'Association Bien-Etre vous invite à profiter d'un espace de liberté et de pause dans votre vie active !

Gros ballons, petits ballons, haltères, bâtons, élastiques, balles de tennis, cercles, voilà le matériel dont nous disposons pour mobiliser les muscles de votre corps, les connaître, les ressentir, avoir une mobilisation globale de votre corps, tout en étant ludique.

Rejoignez-nous le mercredi de 20h30 à 21h30 à la salle de la Mairie.

Le comité

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS



Association des parents du regroupement scolaire Hipsheim-Ichtratzheim.

L'association a vu le jour courant 2014, et avec l'aide des parents membres et des bénévoles,

- Organise différentes actions et manifestations au cours de l'année pour les enfants de nos deux villages : (Halloween, Goûter de Noël, Carnaval, Chasse aux œufs et la Kermesse).
- Soutient l'école dans ses projets de sorties et de spectacles en aidant financièrement les classes.
- Achète ou fournit du matériel pédagogique et ludique pour l'école (jeux, ordinateurs).

Saison 2017/2018,

Chasse aux bonbons d'Halloween - novembre 2017 : nos petits monstres ont formé une grande toile en partant des 4 coins du village d'Hipsheim pour se retrouver en son centre, à la Dimière, où les enfants se sont réchauffés autour d'un chocolat chaud et de Manneles.

Goûter de Noël – décembre 2017 L'association a organisé pour la 1^{ère} fois le goûter de Noël et offert aux enfants des membres une après-midi de divertissement avec des ateliers : maquillages, karaoké, mimes, contes, devinettes, arts plastiques, goûter et passage du Père Noël qui a apporté à chaque enfant un livre.

Carnaval - février 2018 : 2 défilés de joyeux enfants en partance d'Hipsheim et d'Ichtratzheim se sont retrouvés à la Passerelle pour finir le parcours ensemble et se rendre à la mairie d'Ichtratzheim pour partager de délicieuses crêpes.

Chasse aux œufs à la Dimière – avril 2018 : nouvelle formule pour cette animation. Chasse aux œufs offerte à tous les enfants avec en cadeau un lapin en chocolat. Présence d'une conteuse qui racontait des histoires aux enfants, pendant que les parents partageaient un apéritif.

Journée sans écran - mai 2018 : Journée suite à un projet d'école pour sensibiliser les enfants et parents à l'utilisation et au temps passé devant les écrans. L'association a organisé une après-midi arts créatifs. 2 ateliers d'1 h chacun, pour occuper autrement les enfants avec la participation de leur parent pour un moment d'échange.

Spectacle de fin d'année et Kermesse - juin 2018 : à partir de 16h30, l'association a offert à tous un spectacle d'une heure de magie. A 17h30, début de la kermesse avec des stands de jeux traditionnels et restauration.



L'association La Passerelle ce sont aussi des participations financières aux projets de notre école : spectacle « le tour du monde de Flocon » en novembre 2017 pour les classes des maternelles. Stage d'escalade et découverte de l'Ecomusée d'Ensisheim pour 2 classes de l'école primaire en mai 2018. Don de 4 ordinateurs portables à l'école.

CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS



Saison 2018/2019,

La Passerelle a fait sa rentrée en même temps que les enfants de l'école avec sa traditionnelle chasse aux bonbons d'Halloween dans les rues d'Hipsheim, suivie d'un goûter à la Dimière.

A venir pour cette année 2019 :

- Dimanche 3 mars - Défilé de Carnaval à Hipsheim / Ichtratzheim
- Dimanche 31 mars - Chasse aux œufs à Hipsheim
- Avril – projet de 1^{er} marché aux puces à Ichtratzheim
Sous réserve de faisabilité liée aux aspects de sécurité
- Juin - Kermesse avec de nouveaux jeux
- Vendredi 11 octobre 2019 - Assemblée Générale
- Dimanche 3 novembre 2019 – Halloween à Hipsheim



Merci aux membres bénévoles, aux communes et aux entreprises locales pour leur soutien.

Villageoises, villageois, venez nous rejoindre pour partager des moments de bonne humeur et de joie dans nos villages.



Le comité de direction / La Passerelle Hipsheim-Ichtratzheim



« Je vais pouvoir m'amuser en 2019, qui vient avec moi ? »

QUELQUES NOUVELLES DE L'ÉCOLE !

L'école compte cette année 129 élèves répartis en 5 classes. Mme Boschert Karine et Mme Stephan Isabelle, aidées par Céline Koessler, s'occupent des 29 élèves de PS/MS. Mme Juillot Isabelle, aidée par Carole Antz, a en charge les 25 élèves de la classe de GS/CP. Mme Goetz Delphine enseigne aux 25 élèves de la classe de CP/CE1. M Messner Joël s'occupe cette année des 25 élèves de CE2/CM1 et enfin Mme Clupot Sophie et Mme Huttard Fanny travaillent avec les 25 élèves de CM1/CM2.

Une rentrée en chanson

Le jour de la rentrée, tout ce petit monde s'est retrouvé dans la cour de récréation. Après un mot de bienvenue de Messieurs Gilgenmann, Schult et Issenhardt, tous les enfants, accompagnés par notre guitariste M Messner, ont chanté : on écrit sur les murs. Les notes de musique ainsi que les rires des enfants ont fait de cette rentrée un moment merveilleux, rempli de joie et de solidarité.



De jolis projets en perspective

Toutes les classes ont participé à la semaine de goût, qui cette année était consacrée aux repas équilibrés. Dès le plus jeune âge, il est important que les enfants apprennent à bien manger, de façon équilibrée. Stop aux produits industriels, trop sucrés et trop gras ! Les enfants ont cuisiné et ont découvert de nouvelles saveurs. Merci à tous les parents qui sont venus nombreux nous aider lors de cette semaine gustative.

Les classes de GS/CP et CP/CE1 ont assisté à un spectacle musical. Il est important que les enfants découvrent la musique en dehors des murs de l'école. Une deuxième sortie est déjà prévue.

Les classes de PS/ MS et GS/CP vont découvrir fin novembre notre système solaire lors d'une sortie au planétarium de Strasbourg.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont visité, début septembre, le musée du Linge à Orbey et ont découvert et marché dans de vraies tranchées. Un moment, chargé d'histoire, en cette année où nous commémorons le Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. Une exposition faite par les enfants a d'ailleurs eu lieu dans la cour de l'école d'Hipsheim le 11 novembre.

Le jeudi 6 décembre, tous unis pour soutenir le Téléthon !

Les élèves des écoles élémentaires ont participé à la course du Téléthon. L'année dernière déjà, parents et enfants avaient couru pour soutenir les enfants malades. Nous avons alors vécu un très bon moment de convivialité et d'entraide. Au travers de cette course, les enfants apprennent à s'investir pour les autres.

*Toute l'équipe et les enfants vous souhaitent de
joyeuses fêtes de fin d'année.*



« C'est dans cette école que j'apprends et que je me suis fait plein d'amis : c'est chouette ! »

INFOS PRATIQUES

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : UNE HABITUDE DÉPASSÉE, POLLUANTE ET INTERDITE

Les déchets végétaux constituent une ressource pour protéger et fertiliser les sols, alors que leur combustion à l'air libre émet notamment des particules fines qui dégradent la qualité de l'air et ont un impact sur la santé humaine.

Ainsi, au regard des services environnementaux, agronomiques et économiques qu'ils peuvent rendre, brûler ces végétaux constitue une double aberration.

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente¹.

Grace au développement des pratiques alternatives (déchèteries, broyage, compostage, paillage,...), le brûlage a, pour l'intérêt général, quasiment disparu dans la commune.

Le non-respect de cette interdiction de brûlage expose son auteur à une contravention de 450€.



« Mais moi j'aime bien l'herbe haute, j'y trouve ma nourriture, pourquoi tout enlever ? »

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE D'ERSTEIN



L'accès se fait sur présentation obligatoire d'un badge magnétique. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchèterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Chaque usager de la commune bénéficie de ce badge.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi	13h - 17h	13h-18h
Mardi	13h - 17h	13h - 18h
Mercredi	-	-
Jeudi	13h - 17h	13h- 18h
Vendredi	13h - 17h	13h - 18h
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 17h
Dimanche	9h -12h	9h -12h

La déchèterie est fermée les jours fériés et chômés.

POUR VOTER EN 2019, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le 26 mai 2019, les citoyens européens seront appelés à voter pour le renouvellement du Parlement Européen. Pour pouvoir voter lors de ce scrutin, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Les citoyens ressortissants de l'Union Européenne, résidant à Ichtratzheim, peuvent s'inscrire sur la liste complémentaire pour les élections européennes.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



Pour vous inscrire vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Si vous êtes devenu français récemment et n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

A compter du 1er janvier 2019, date d'entrée en vigueur du « Répertoire Electoral Unique », toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au sixième vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019). Ainsi, pour les élections européennes il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

La secrétariat de la Mairie vous accueille aux jours et heures habituels d'ouverture pour assurer votre inscription.

CÉRÉMONIE DES JEUNES DIPLÔMÉS



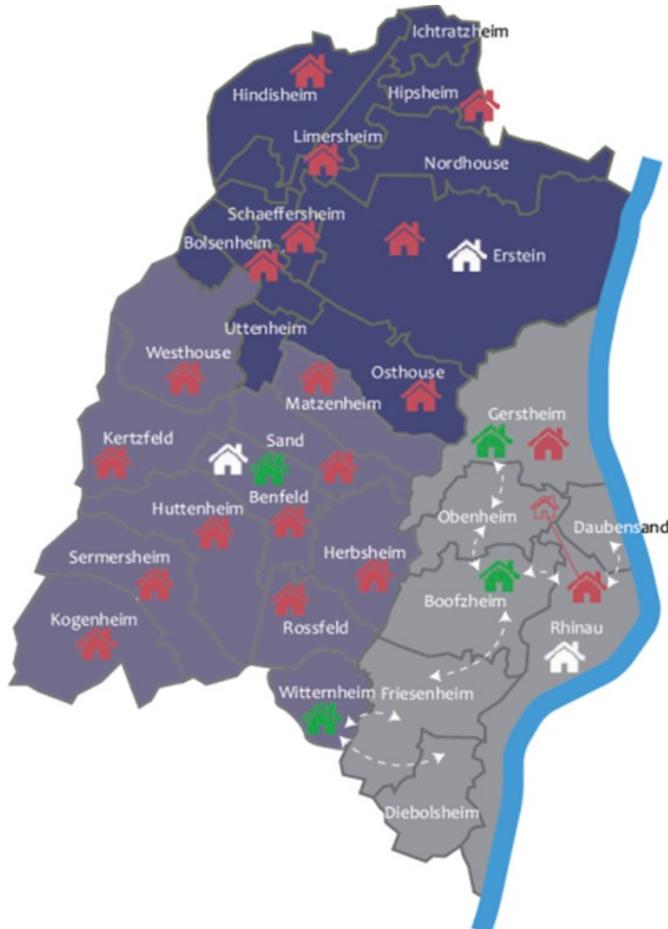
Vous ou votre enfant avez décroché un diplôme, une distinction sportive,... en 2018 ? Bravo !

Votre réussite peut être valorisée lors de la cérémonie des vœux du Maire pour la nouvelle année 2019.

Faites-vous connaître pour fin 2018 en mairie !

LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en charge de ce domaine, organise différents services, à savoir : les multi-accueils, les périscolaires et centres de loisirs, ainsi que les animations jeunesse.



Services
« Petite Enfance,
Enfance,
Jeunesse »
de la CCCE :

Plus de **150** agents
de la CCCE

4 services délégués
ou conventionnés

Budget de
fonctionnement
2018 :
5,107 millions d'€



3 Multi-accueils
1 microcrèche
180 places d'accueil



3 Relais d'Assistants
Maternels pour plus de
425 assistants maternels
en activité



28 Périscolaires dont
2 nouvelles structures
pour l'année scolaire
2018/2019

3 Services Animation Jeunesse
pour les 10-18 ans



1 242
Places d'accueil
1 130
Repas servis chaque midi

DU NOUVEAU À LA RESTAURATION SCOLAIRE



Dans sa démarche d'optimisation du service de restauration scolaire, la CCCE renforce ses exigences et recherche l'amélioration de ses prestations. La Communauté de Communes a lancé cette année un nouveau marché de restauration scolaire. Elle souhaite qu'une attention très particulière soit portée sur les menus proposés aux enfants, en imposant notamment au prestataire cinq « composants » menu par jour, ainsi qu'un travail sur les saveurs et les textures.

Le cahier des charges impose également, dans le respect des règles nutritionnelles :

- Un composant bio par jour
- Un menu bio par semaine
- Le respect de la saisonnalité des produits, la préférence des circuits courts par l'approvisionnement auprès de producteurs locaux ;
- Des repas adaptés sans porc et des repas végétariens, pour ceux qui le souhaitent.

Au-delà de la recherche en qualité des produits, la démarche entend la suppression des contenants plastiques pour les aliments à réchauffer, ceux-ci pouvant apporter des risques pour la santé, en raison de la présence de bisphénol A et de phtalates. Ainsi, les structures seront équipées progressivement de contenants en inox, permettant de chauffer les aliments sans risque, tout en limitant les déchets.

En effet, les structures de restauration scolaire poursuivent la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement réalisées auprès des équipes et des enfants. Des stratégies pédagogiques innovantes sont également mises en œuvre par les animateurs, dans les structures. Intitulée « Je gère ma faim : faim de loup et faim de moineau », la méthode consiste, sous l'œil attentif de l'animateur, à ce que l'enfant compose son repas en fonction de ses envies et de façon équilibrée.

Toutes ces démarches ont pour objectif que le passage à table pour les enfants rime avec qualité, plaisir et acquisition de bonnes habitudes alimentaires

LE TRANSPORT À LA DEMANDE AU SEIN DE LA COM-COM

Vous n'avez pas de moyen de déplacement pour aller faire vos courses, vous rendre chez le coiffeur ou le médecin, ou tout simplement visiter des amis ?

La solution pour vos déplacements au sein des 28 communes de la CC du Canton d'Erstein : le service de Transport à la Demande - TAD !

Le TAD est un service de transport en porte à porte destiné aux personnes de :

- plus de 60 ans
- de moins de 60 ans sur justificatif pour
 - les personnes à mobilité réduite (possibilité de réserver un véhicule adapté),
 - les demandeurs d'emploi
 - les personnes bénéficiant des minima sociaux.



Le TAD est disponible pour différents types de déplacements au sein des 28 communes membres de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein (CCCE) en suivant cette procédure :



- Inscrivez-vous auprès de la CCCE pour pouvoir bénéficier de ce service !
- Téléphonez au 0810 000 352 (prix d'un appel local) pour effectuer la réservation
- A l'arrivée du véhicule, payez et signez le titre de transport qui vous sera remis
- Laissez-vous conduire !

Horaires : du lundi au samedi de 8h à 18h, sauf dimanches et jours fériés
Tarifs : 3€ par personne

CULTURE

OSONS SAVOIR ...

La culture nous transforme en douceur, nous montre qu'il est possible de se réinventer, de se choisir une issue autre que celle dictée par notre cellule sociale, elle nous permet de savoir qu'il y a d'autres ambitions possibles, d'autres Bonheurs possibles, d'autres choix possibles. La culture nous offre les outils pour exercer un regard libre sur la politique, l'opinion, les fausses valeurs du jour ou le populisme.

« La culture permet à l'Homme de s'élever au-dessus de lui-même »

Claudie Haigeneré

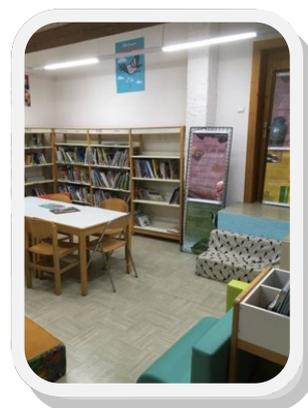
UNE BIBLIOTHÈQUE RÉAMÉNAGÉE À HIPSHEIM

A la Dimière (rue du Presbytère) à Hipsheim : réouverture après réaménagement.

Venez découvrir les nombreux livres pour enfants / ados et les ouvrages pour adultes.

Des bénévoles se relaient pour les permanences d'ouverture.

Vous pouvez vous inscrire : bibliothequehipsheim@gmail.com
Objectif zéro papier : Infos et animations uniquement par mail.



CULTURE



Mardis	18h à 20h	2ème et 4ème de chaque mois
Mercredis	10h à 12h	
Samedis	10h à 12h	dates disponibles à la bibliothèque

Fermée durant les congés scolaires

Tarifs enfants : gratuit

Tarif adultes : 5€ cotisation annuelle

Emprunt : maximum 7 livres à garder max 1 mois

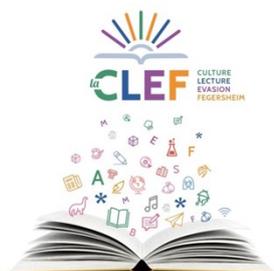
Accessible
aux habitants
d'Ichtratzheim.

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT CULTUREL À FEGERSHHEIM

"La CLEF" le nouveau lieu de culture aménagé au cœur de Fegersheim dans le bâtiment historique réhabilité de l'auberge au Soleil d'Or.

Cet équipement culturel est accessible gratuitement aux Ichtratzheimois en 5 minutes à vélo par la piste cyclable.

Plus de 15.000 ouvrages, ressources numériques, jeux vidéo en réalité virtuelle, univers enfants, espaces de travail et de détente,...



Mardi	10h à 12h	16h à 19 h
Mercredi	10h à 12h	14h à 17h30
Vendredi	15h à 19h	
Samedi	10h à 13h	



Emprunt via abonnement à 8,40€/an (gratuit pour les moins de 15 ans et demi-tarif jusqu'à 25 ans).

Boîte de retour à disposition 24h/24

<https://laclef.fegersheim.fr/>

UNE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE À ERSTEIN

La Médiathèque est un service public, un lieu de culture, de découvertes, de rencontres, de formation et d'éducation. L'accès est libre et gratuit dans le respect des règles nécessaires à son bon fonctionnement.

Tous les documents disponibles peuvent être consultés sur place sans autre formalité.



Mardi	15h à 20h
Mercredi	10h à 12h / 14h à 18h
Jeudi	10h à 12h
Vendredi	14h à 18h
Samedi	10h à 16h

Emprunt via abonnement à 12,50€/an (gratuit pour les moins de 18 ans et demi-tarif jusqu'à 25 ans).

Les Élus Municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2019



Directeur de publication :

Grégory GILGENMANN

Coordination : Zélia BALTAZAR

Couvertures et mise en page du bulletin : Christophe ECKLY



Mairie de Ichtratzheim

27, rue du château 67640 Ichtratzheim

Tel : 03.88.64.15.54 - Fax : au 03.90.29.84.23

E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 8h00 à 12h00 / jeudi 13h30 à 20h00 / vendredi 8h00 à 12h00